

ASSEMBLÉE ● Le projet divise à nouveau la majorité

LME, un texte à haut risque

Aurore Merchin

Les députés commenceront à plancher demain sur le texte. 300 amendements ont été annoncés. Le gouvernement craint les blocages.

La loi de modernisation de l'économie (LME), c'est plus de concurrence pour faire baisser les prix, une baisse de l'inflation de 1,6 point en trois ans, 0,3 % de croissance et 50.000 emplois par an, promet le gouvernement. Des effets dévastateurs pour les centres-villes et des menaces sur les PME et les petits producteurs, rétorquent de nombreux députés, de l'opposition comme de la majorité. A peine achevé l'examen de la réforme des institutions, le débat sur la LME qui s'ouvre demain soir à l'Assemblée promet à son tour d'être houleux.

Que des sujets qui fâchent

Jeudi et vendredi, les députés plancheront sur les articles relatifs aux entrepreneurs – simplification des démarches administratives des petits entrepreneurs, paiement des charges fiscales et sociales sur la base d'un forfait, réduction des délais de paiement, protection du patrimoine personnel de l'entrepreneur et facilitation des reprises et transmissions d'entreprises – et à l'attractivité du territoire – développement du très haut débit par fibre optique, de l'économie de l'immatériel, création d'une haute autorité de la statistique. La semaine prochaine, ils attaqueront le gros du dossier : la concurrence et les financements de la croissance. Au programme, que des sujets qui fâchent : négociabilité des tarifs entre industriels et distributeurs, suppression des autorisations d'installation pour les magasins de moins de 1.000 m² (au lieu de 300 m² aujourd'hui) pour favoriser le développement du hard discount, introduction

de deux semaines de soldes librement choisies, ouverture du livret A à toutes les banques...

Grande distribution, petit commerce, agriculteurs, petites PME de l'agroalimentaire, représentants des consommateurs et même commissaires aux comptes et experts-comptables... les pressions sur les élus seront fortes. Jean-Paul Charié, le rapporteur du projet de loi, doit justement recevoir ce matin une pétition de mécontents. S'il ne reprend pas toutes les préconisations du rapport Attali, le texte reste présenté comme « véritablement libéral », ce qui plaît à certains députés, mais en effraie de nombreux autres. Les amendements devraient pleuvoir, 300 sont déjà annoncés. Mais puisque « les caisses sont vides », l'Elysée et Matignon, qui chiffrent le coût budgétaire de la LME à 300 millions d'ici 2011, seront particulièrement vigilants sur les débordements financiers. Le projet passera ensuite aux mains des sénateurs, pour un vote définitif attendu début juillet. ■

Les commissaires aux comptes dans la rue

A. Me.

Jugeant la LME dangereuse pour leur profession et pour la transparence de l'économie, les « CAC » demandent des comptes.

« Il ne faut pas confondre modernisation et libéralisation, simplification et suppression de la transparence », met en garde Hervé Roche, président de l'Institut français des experts-comptables et commissaires aux comptes. Après avoir interpellé la chancellerie, Bercy, et organisé une première action régionale qui a réuni quelque 400 personnes le 20 mai à Toulouse, la profession organise aujourd'hui une manifestation nationale à Paris. Une

première dans son histoire. L'objet du courroux des 19.000 experts-comptables (CAC), 15.000 commissaires aux comptes et de leurs 120.000 collaborateurs ? L'article 14 de la LME qui prévoit la suppression de l'obligation de faire appel à leur contrôle dans les SAS (société par actions simplifiées).

3.000 emplois menacés

« C'est un recul en matière de transparence financière, juridique, fiscale. Comment un gouvernement qui affiche sa volonté de renforcer la transparence des associations, syndicats, collectivités territoriales, peut-il vouloir y porter atteinte dans les PME et TPE ? », interroge Hervé Roche. Si la loi est votée, 67.000 SAS, sur 210.000 mandats, échapperaient au contrôle et à la certification. Conséquence, selon la profession : une perte de chiffre d'affaires de 12 %, et la perte de plus de 3.000 emplois. « Mais

au-delà de tout combat corporatiste, c'est la mission de notre profession qui est en jeu », poursuit Hervé Roche. « Il est justifié de vouloir développer les SAS, des structures souples, qui permettent aux entrepreneurs de rester salariés. Mais la contrepartie de la simplicité, c'est le contrôle », ajoute-t-il.

Les quelques centaines de manifestants attendus demain matin se retrouveront place Vendôme pour porter une motion à la garde des Sceaux Rachida Dati, qui les avaient assurés l'an passé du maintien de leur périmètre. Ils prendront ensuite le chemin de l'Assemblée, où certains parlementaires de la majorité, « plus enclins à la concertation que les services des ministères, estiment les syndicats professionnels de CAC, ont promis de déposer un nombre important d'amendements à la LME en leur faveur.